

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice	15	L'an deux mille vingt trois
Présents	10	le 23 Mai
Votants	15	le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs	5	session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/05/2023

N°2023-34

PRESENTS : BRUNET Laurent, MASSE Michel, MONTAGNE Stéphane, RICHERT Evelyne, MAILLE Valérie, LECOMTE Corinne, SECQ Fanny, LEGIER Joséphine, HENRION Martine, GIL Sébastien.

ABSTENTS EXCUSES : HERAIL Bernard, ROUANET Thomas, CHABANON Géraldine, LAUR Marie-Paule, SERRE Philippe.

POUVOIRS : HERAIL Bernard à MAILLE Valérie
CHABANON Géraldine à HENRION Martine
ROUANET Thomas à BRUNET Laurent
LAUR Marie-Paule à RICHERT Evelyne
SERRE Philippe à MASSE Michel

Mme MAILLE Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification des tarifs Complexe Touristique 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les tarifs du complexe touristique à compter du 24 Mai 2023. Il propose le tarif suivant :

GITES/LOGIVERTS

	SAISON * 02/07 au 02/09	HORS SAISON ** Par semaine	HORS SAISON ** Par nuitée (minimum 2)	LOCATION DRAPS
Logis 4 places	435 €	220 €	50 €	LIT SIMPLE 10 € LIT DOUBLE 12 €
Logis 5 places	460 €	230 €	55 €	
Logis 6 places	550 €	275 €	60 €	
Logis 8 places	630 €	315 €	70 €	

*Electricité inclus

**Forfait électrique

TARIF SAISON BOOKING (02/07 au 02/09) :

Logis 6 places 565,25 €

	FORFAIT MENAGE	ANIMAL DE COMPAGNIE	FORFAIT ADMINISTRATIF	FORFAIT 3 JOURS - 2 NUITS
Logis 4 places	50 €	2 €/jour	5 €	80 €
Logis 5 places				88 €
Logis 6 places				96 €
Logis 8 places				112 €

MOBIL HOME

	SAISON * 02/07 au 02/09	HORS SAISON ** Par semaine	HORS SAISON ** Par nuitée (minimum 2)	LOCATION DRAPS
4 places (petit)	350 €	175 €	40 €	LIT SIMPLE 10 €
4 places (grand)	400 €	200 €	45 €	LIT DOUBLE 12 €

*Electricité inclus

**Forfait électrique

	FORFAIT MENAGE	ANIMAL DE COMPAGNIE	FORFAIT ADMINISTRATIF
4 places (petit)	50 €	2 € /jour	5 €
4 places (grand)			

CAMPING**Forfait saison**

	TARIFS
Emplacement (électricité comprise)	8 €/jour
Adulte	3 €/jour
Voiture, caravane	3 €/jour
Forfait camping-car, fourgon (emplacement, 2 personnes, véhicule)	12 €/jour
Electricité pour camping-car, fourgon	3 €/jour
Personne supplémentaire(+ 12 ans)	4 €/jour
Enfant (3 à 12 ans)	2,50 €
Enfant (0 à 3 ans)	GRATUIT
Animal de compagnie	2 €/jour
Forfait lave-linge	4 €

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de modifier le tarif du Complexe touristique comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Laurent BRUNET

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

25 MAI 2023

LE MAIRE

L. BRUNET

